

Février 2025

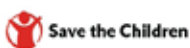
**PUBLICATION** Projet JOFA-ACTE – Fiche d'apprentissage sur la protection sociale



**JOINING FORCES**  
For All Children



# Programme d'apprentissage



## Projet JOFA-ACTE - Fiche d'apprentissage sur la protection sociale

Ce dossier d'apprentissage vise à résumer les principaux enseignements, apprentissages et réflexions des quatre zones de mise en œuvre du projet JOFA-ACTE (Mali, Burkina Faso, Malawi et Madagascar). Après avoir souligné la nécessité de politiques de protection sociale tenant compte des besoins des enfants, il met en lumière les leçons apprises, les défis rencontrés et les recommandations pour des actions et/ou des améliorations futures.

### La nécessité de politiques de protection sociale tenant compte des besoins des enfants

Selon l'UNICEF, "environ un milliard d'enfants dans le monde sont confrontés à une pauvreté multidimensionnelle - ce qui signifie qu'ils manquent de produits de première nécessité comme la nourriture, l'eau, le logement, l'éducation et les soins de santé. Quelque 333 millions d'enfants vivent dans l'extrême pauvreté, survivant avec moins de 2,15 dollars par jour" (UNICEF, n. d.). Même dans certains pays plus riches, des millions d'enfants sont touchés par la pauvreté, mais l'extrême pauvreté est particulièrement concentrée en Afrique subsaharienne. Selon la Banque mondiale, les trois quarts des personnes en situation d'extrême pauvreté (près de 700 millions) vivent en Afrique subsaharienne ou dans des pays fragiles ou touchés par des conflits (Banque mondiale, n. d.). Le développement des enfants est finalement affecté s'ils sont confrontés à la pauvreté (UNICEF, n. d. ; APSP/Save the Children, 2017, pp. 2, 3). En outre, les enfants sont, à plusieurs égards, plus sensibles et plus vulnérables que les adultes à toute une série de chocs et de stress économiques, sociaux et environnementaux (ACPF/ODI, 2013, p. 1). Une étude menée par la Plateforme africaine pour la protection sociale (APSP) et Save the Children en 2017 met en évidence le concept de privation multiple, qui mesure le nombre de dimensions (nutrition, santé, éducation, information, eau, assainissement, logement, violence domestique) qui affectent les enfants. Elle révèle que la majorité des enfants de dix pays d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe sont confrontés à des privations dans au moins trois dimensions. (APSP/Save the Children, 2017 pp. 16,17).

La reconnaissance du fait qu'au-delà de l'extrême pauvreté monétaire, de plus en plus d'enfants n'ont pas accès à une myriade de besoins et de droits conduit à la nécessité urgente de renforcer les politiques et les mécanismes des politiques de protection sociale incluant les enfants (APSP/Save the Children, 2017 ; ACPF/ODI, 2013, p. 2). Plus généralement, la protection sociale désigne l'ensemble évolutif de stratégies et de mécanismes visant à réduire la pauvreté et la vulnérabilité et conçus pour aider les populations les plus pauvres et les plus vulnérables du monde à améliorer leur capacité à faire face aux chocs et aux risques économiques,

sociaux et environnementaux externes. En ce qui concerne les enfants, il s'agit par exemple de mesures



directes (programmes de transferts monétaires axés sur les enfants) ou indirectes (par l'intermédiaire des familles des enfants), d'un meilleur accès aux services essentiels et de la protection des enfants contre des risques tels que la malnutrition, la maltraitance et l'exploitation.

En répondant aux besoins des enfants, la protection sociale contribue à cibler l'inégalité et l'exclusion, à briser le cycle de la pauvreté et à soutenir le développement global des enfants et leurs perspectives d'avenir, en incluant également l'environnement plus large (par exemple les communautés) qui détermine la vulnérabilité socio-économique des enfants (APSP/Save the Children, 2017, pp. iv, 27 ; ACPF/ODI, 2013, pp.

1, 2). Par conséquent, la protection sociale est fondée sur une approche basée sur les droits, incarnée par les principes des droits de l'homme que sont l'universalité, la responsabilité, l'égalité, la non-discrimination et la participation (ACPF/ODI, 2013, p. 5 ; APSP/Save the Children, 2017, p. 28). Cette approche permet de réaliser " les droits de l'homme pour tous en garantissant l'accès universel aux services essentiels, notamment la santé, l'éducation, le logement, l'eau et l'assainissement, ainsi que d'autres services définis au niveau national " (APSP/Save the Children, 2017, p. 28).

La protection sociale sensible à l'enfant, également basée sur les droits de l'enfant, peut être regroupée en besoins de survie (par exemple, accès à une nutrition de base adéquate, à la santé et aux soins), de développement (par exemple, accès à l'éducation), de protection (par exemple, protection contre les abus, l'exploitation, la négligence, le travail des enfants, la traite) et de participation (par exemple, aux processus de prise de décision) (ACPF/ODI, 2013). "Un cadre national de protection sociale contribue également à renforcer le lien entre les programmes d'urgence ou de secours et les programmes de transition et de développement à plus long terme (ACPF/ODI, 2013, p. 6). Il est nécessaire que les mesures prennent en compte les exigences uniques de leurs bénéficiaires cibles, par exemple les aspects liés au genre ou les enfants handicapés. En outre, l'approche s'adresse non seulement aux enfants, mais aussi à leurs familles et aux personnes qui s'occupent d'eux (l'ensemble du système). Des actions visant à renforcer la capacité économique et sociale des parents

vulnérables sont nécessaires pour une approche globale et holistique.

S'inspirant des cadres proposés par Devereux/Sabates-Wheeler et Jones/Holmes, la protection sociale doit être protectrice, préventive, promotionnelle et transformatrice (ACPF/ODI, 2013, pp. iii, iv, 3 ; FAO, 2020, p. 9). Cela inclut également la fourniture d'"alternatives aux stratégies d'adaptation potentiellement négatives qui pourraient autrement augmenter le risque pour l'enfant, comme l'abandon de l'école, le travail des enfants ou des soins inadéquats aux adultes" (ACPF/ODI, 2013, p. iii).

Le projet JOFA-ACTE vise à contribuer à l'éradication du travail des enfants au Mali, au Malawi, au Burkina Faso et à Madagascar. Les projets portent sur deux secteurs principaux : le secteur minier traditionnel et informel dans les quatre pays, et le secteur de l'agriculture, avec une attention particulière pour les abus sexuels, l'exploitation et la traite (Joining Forces, n. d.).

Le travail des enfants est souvent le résultat de moyens de subsistance inefficaces et improductifs, liés à des problèmes tels que l'accès limité aux marchés, aux services sociaux et financiers, aux infrastructures et à d'autres dimensions du dénuement mentionnées ci-dessus. Dans le secteur agricole, la forte prévalence du travail des enfants peut par exemple être caractérisée par des défis sociaux (par exemple, la pauvreté, l'informalité, la faible application ou couverture du droit du travail), des menaces économiques (par exemple, les fluctuations de prix) et des limitations environnementales (par exemple,





l'accès limité aux ressources naturelles) (FAO, 2020, p. 6). Les chocs externes, tels que la pandémie de COVID-19, peuvent renforcer les effets négatifs sur la survie, le développement, la protection et la participation des enfants. Les impacts économiques directs et indirects de la pandémie ont touché par exemple les populations rurales, entraînant une augmentation de la faim et de la pauvreté. Le mécanisme d'adaptation peut être le travail des enfants, facilité par la fermeture des écoles en réponse à la propagation du virus (FAO, 2020, p. 5).

Ainsi, la mise en place de systèmes de protection sociale inclusifs, complets et adaptables est essentielle pour réduire et éliminer le travail des enfants (Joining Forces, n. d.). La protection sociale peut contribuer à l'élimination du travail des enfants en s'attaquant à plusieurs facteurs économiques et non économiques du travail des enfants. Cette approche englobe souvent l'assistance sociale, l'assurance sociale, les services sociaux et les mesures d'équité sociale. D'autres exemples sont l'alimentation

scolaire, les transferts d'argent, la scolarisation, l'assurance sociale et sanitaire et l'inclusion économique (FAO, 2020 ; ACPF/ODI, 2013). Mais il est important de noter que des mesures telles que les transferts d'argent liquide, si elles ne sont pas conçues de manière adéquate ou si elles ne sont pas complétées de manière holistique par d'autres interventions, peuvent occasionnellement accroître le travail des enfants. Dans certains cas, les transferts d'argent contribuent à soutenir l'éducation des enfants, mais dans d'autres cas, ils peuvent également être utilisés dans d'autres domaines jugés nécessaires par la famille, comme l'élevage de bétail ou l'agriculture, ce qui peut à son tour contribuer au travail des enfants (FAO, 2020 ; Joining Forces, n. d.).

<sup>1</sup><https://resourcecentre.savethechildren.net/document/integrated-community-level-case-management-model/>

## Perspectives des projets, modèles mis en œuvre et politiques existantes - Qu'est-ce qui a bien fonctionné ?

Cette section examine les politiques existantes et mises en œuvre, les modèles de projet et les programmes en mettant l'accent sur ce qui a fonctionné dans chaque contexte pour lutter contre le travail des enfants par le biais de mécanismes de protection sociale/de gestion des cas.

**Au Malawi**, le projet JOFA-ACTE, mis en œuvre par Save the Children et Plan International, vise à lutter contre les risques de travail des enfants dans les sites d'orpaillage de la région centrale, dans les districts de Ntchisi (TA Vuso Jere, TA Kalumo) et de Lilongwe (TA Chimutu, TA Njewa). Au Malawi, différents systèmes de gestion des cas de protection de l'enfance ont permis d'identifier les enfants vulnérables qui travaillaient ou risquaient de travailler, qui ont été évalués au niveau de l'individu et du ménage, puis orientés vers les services sociaux compétents. Plus précisément, Save the Children au Malawi utilise le modèle de gestion intégrée des cas au niveau communautaire CONNECT<sup>1</sup>, qui promeut un système de gestion intégrée des cas dirigé par la communauté pour relier systématiquement les enfants vulnérables à divers types de services sociaux tout en donnant aux communautés et aux familles les moyens d'identifier les risques en matière de protection et de s'attaquer aux causes profondes de manière systématique tout en établissant un lien avec les travailleurs de la protection de l'enfance. Ce modèle a été largement adopté lors de l'apparition de la pandémie de COVID-19, où plus de 1 700 enfants ont bénéficié d'une protection et d'une éducation dans le cadre du programme "Cash Plus"<sup>2</sup>. Dans le cadre de ce projet, le modèle sera adapté pour mettre fin au travail des enfants grâce au modèle Connect Plus qui identifie les enfants à risque pour différents services et qui sont suivis jusqu'à ce que la gestion du cas soit finalisée. Des alternatives économiques sont également proposées aux ménages à risque et à ceux qui connaissent des cas de travail des enfants. Les ménages vulnérables se voient proposer des microcrédits/prêts et sont rassemblés dans des groupes d'épargne et de prêts aux villageois. Les bénéficiaires du site ont été responsabilisés par le biais d'activités génératrices de revenus ciblées. En outre, divers partenaires proposent des programmes de développement des compétences pour les jeunes de 14 à 17 ans ayant abandonné l'école.

Cela vient s'ajouter aux programmes de protection sociale menés par le gouvernement et soutenus par les partenaires. Il n'existe pas de lois spécifiques régissant les programmes de protection sociale au Malawi, mais des dispositions pertinentes existent dans la Constitution de la République du Malawi, la loi n° 22 de 2010 sur les soins, la protection et la justice des enfants, ainsi que d'autres stratégies et politiques liées à la protection sociale. Certaines politiques nationales, telles que la politique de

soutien social du Malawi (MSSP) et le programme national de soutien social du Malawi (MNSSP II), constituent les fondements de la stratégie du pays dans le domaine de la protection sociale. D'autres sont la politique nationale de protection sociale et le plan stratégique 2022-2027 du programme de transferts sociaux en espèces du Malawi. Il existe des lignes directrices spécifiques pour chacun des programmes de protection sociale. Toutefois, les ménages où des enfants travaillent, ne relèvent directement d'aucun des critères, ce qui les exclut de tous les programmes de protection sociale.

Les programmes de protection sociale existants menés par le gouvernement du Malawi et soutenus par les partenaires sont le programme de transferts sociaux en espèces, qui cible principalement les ménages ultra-pauvres soumis à des contraintes de main-d'œuvre, les programmes de travaux publics, qui fournissent des paiements réguliers aux individus en échange d'un travail, notamment dans le cadre de projets de construction publics, et le programme d'intrants abordables (AIP), anciennement connu sous le nom de programme de subvention des intrants agricoles (FISP), qui cible les agriculteurs pauvres en ressources dans les zones rurales du Malawi, en accordant une attention particulière aux groupes vulnérables. En outre, le programme de repas scolaires comprend des éléments de protection sociale, puisqu'il prend en compte différents aspects, tels que le ciblage des districts et des écoles sur la base d'indicateurs d'insécurité alimentaire, de pauvreté, de disparités entre les sexes en matière de scolarisation, de résultats scolaires et de malnutrition, afin de s'assurer que les enfants les plus vulnérables bénéficient d'une alimentation quotidienne à l'école.

**Au Burkina Faso**, le projet est mis en œuvre par SOS Village et Educo. Le projet est axé sur le travail des enfants dans l'exploitation artisanale de l'or à petite échelle et est développé dans la région du Centre dans la Commune de Ouagadougou et dans la région du Centre-Nord. Les crédits budgétaires alloués à la protection sociale au Burkina Faso sont passés de 1,84% en 2019 à 2,49% en 2020, à 3,18% en 2021 et à 3,11% en 2022, compte tenu de la situation sécuritaire nationale. Afin de fournir une protection sociale à la population, le Burkina Faso a adopté sa première Politique Nationale de Protection Sociale (PNPS) en 2012, intégrant les deux composantes de la protection sociale (l'assurance sociale et les filets sociaux de sécurité). En outre, des programmes tels que les transferts monétaires (filets sociaux au niveau de l'Etat), les assurances sociales (Assurance Maladie Universelle et Assurance Vieillesse Volontaire au niveau de l'Etat) et l'assistance sociale (par exemple les services sociaux communaux) sont mis en œuvre soit par l'Etat, soit par des bailleurs de fonds internationaux. Ces programmes s'inscrivent dans le cadre de la stratégie

<sup>1</sup><https://resourcecentre.savethechildren.net/document/integrated-community-level-case-management-model/>

<sup>2</sup><https://resourcecentre.savethechildren.net/document/cash-plus-programmes-children/>

nationale de protection sociale (2023-2027) publiée en mars 2023, de la stratégie nationale de lutte contre les pires formes de travail des enfants et de la stratégie nationale de protection de l'enfance (2022-2024).

Dans le cadre de ce projet et de la lutte contre les pires formes de travail des enfants, les deux organisations de mise en œuvre ont constaté une bonne collaboration avec les services gouvernementaux décentralisés. Au Burkina Faso, il existe des groupes de travail faisant office de cellules de protection de l'enfance, qui rassemblent tous les ministères ayant un mandat en matière de protection de l'enfance et les structures associatives concernées, telles que les ONG. Ce cadre consultatif au niveau décentralisé a permis de mettre en place un mécanisme de lutte contre les pires formes de travail des enfants. En outre, il existe une participation effective des dirigeants communautaires aux actions de lutte contre les pires formes de travail des enfants par le biais d'unités communautaires de protection de l'enfance, avec l'implication des dirigeants communautaires, tels que les dirigeants religieux, entre autres. Ces dirigeants communautaires sont également formés pour mieux mener des activités de sensibilisation et s'occuper des enfants.

Conformément aux mécanismes de protection sociale, les organisations ont également réussi à soutenir les victimes des pires formes de travail des enfants en les retirant des emplois dangereux et en les plaçant dans des centres de formation professionnelle, des ateliers, des programmes d'éducation et de formation et en les inscrivant dans des écoles. Ces résultats ont été obtenus grâce à une approche consultative de la collaboration avec les entités décentralisées de l'État et la communauté dans son ensemble. En outre, il existe un système de soins holistiques pour les victimes qui ont pris le relais en répondant à leurs besoins en matière d'alimentation, de soins de santé et d'habillement, en plus d'établir des plans visant à résoudre les cas des victimes.

Une autre approche consiste à offrir aux enfants eux-mêmes la possibilité de participer à la lutte contre les pires formes de travail des enfants en les impliquant dans des clubs d'enfants où ils débattent de questions liées à la protection des enfants et où ils créent des initiatives qui peuvent contribuer à réduire les pires formes de travail des enfants. Cette action est complétée par le renforcement des capacités des parties prenantes afin qu'elles puissent mener des actions de prévention, de prise en charge et de réhabilitation des victimes des PFTE. L'implication effective des autorités a été déterminante pour faciliter l'accès des organisations de mise en œuvre à certaines communautés ainsi qu'aux enfants victimes des PFTE.

**À Madagascar**, le projet JOFA-ACTE est mis en œuvre par Terre des Hommes et Save the Children. Le projet s'attaque au travail des enfants dans les mines de mica et est mis en œuvre dans la commune de Ranopiso, dans le district de Toalagnaro, dans la région d'Anosy. Au niveau de la politique nationale, il existe la

Politique nationale de protection sociale (PNPS) et la Stratégie nationale de protection sociale (SNPS). Selon cette dernière, la protection sociale est un ensemble d'interventions visant à prévenir les risques, à faire face aux différents chocs (naturels, socio-économiques, culturels, politiques, etc.) et à assurer un niveau minimum de sécurité des revenus et d'accès aux services sociaux de base pour la population, en particulier les groupes les plus vulnérables. Les systèmes de protection sociale à Madagascar couvrent un large éventail de régimes et de programmes contributifs (LOI n° 94-026 portant Code de Protection Sociale) et non contributifs tels que les régimes d'assurance et les fonds de pension, les programmes d'accès aux services sociaux de base, les programmes d'appui aux groupes pauvres et vulnérables, les programmes d'assistance sociale pour les groupes vulnérables spécifiques, y compris les personnes âgées



et les personnes handicapées, les enfants et les femmes. En outre, les aspects suivants font partie de la stratégie nationale de protection sociale pour la période 2019-2023 : Transferts d'argent pour le développement humain rémunération du travail ou filets de sécurité sociale productifs, filets de sécurité sociale urbains pour compléter la réponse du gouvernement à la Covid-19, système de guichet social (point d'entrée pour soutenir les ménages, servant de point de référence et d'orientation), protection sociale répondant aux chocs, services d'éducation et de santé (par ex. cantines), transferts anticipés et adaptatifs, plan d'action national pour la nutrition (2022-2026), prestations/protection sociale pour les femmes enceintes, les enfants et les personnes vivant avec un handicap et sécurité sociale (accidents du travail et maladies professionnelles, vieillesse, invalidité, décès (survivants), pensions, prestations familiales).

Un programme de protection sociale « TSIMBINA » a été officiellement lancé le 09 août 2024. Soutenu par la Banque Mondiale, ce programme vise à soutenir les

ménages économiquement vulnérables pour faire face à l'inflation, mais aussi afin de les aider à financer la scolarité de leurs enfants grâce à deux transferts monétaires et des mesures d'accompagnement ciblées. Initialement prévu pour 657 000 ménages, le nombre de bénéficiaires a été porté à 821 250 ménages répartis dans 120 districts à travers les 23 régions de Madagascar. En complément des transferts monétaires, TSIMBINA propose aussi aux bénéficiaires des séances de sensibilisation destinées à renforcer leur résilience. Ces sessions visent à promouvoir des pratiques positives pour améliorer le bien-être familial, favoriser l'éducation des enfants, encourager une meilleure nutrition et augmenter les sources de revenus.

En 2022, et parallèlement à la mise en œuvre du projet FAMAHA de Terre des Hommes Pays-Bas (lutte contre le travail des enfants dans le secteur du mica), un projet de protection sociale a été mis en œuvre sur les sites du projet. Le projet consistait à soutenir les communautés par des transferts d'argent et des distributions de nourriture. Ce programme a contribué à la lutte contre le travail des enfants dans la mesure où il y a eu une réduction significative du travail des enfants dans les carrières de mica sur les sites du projet.

Outre la pauvreté, le manque d'infrastructures éducatives est également un facteur clé contribuant à la prévalence du travail des enfants. Pour y remédier, les projets de Terre des Hommes Pays-Bas ont soutenu les structures existantes et les communautés locales par la construction d'écoles et la fourniture de cantines scolaires afin d'améliorer l'accès et la rétention des enfants à l'école, contribuant ainsi à la protection des enfants et de la lutte contre le travail des enfants. Dans ses efforts pour surveiller la situation du travail des enfants dans ses zones d'intervention, Terre des Hommes s'aligne sur la politique de l'Etat en renforçant les capacités des comités de protection de l'enfance afin de contribuer à une réduction significative du travail des enfants.

En collaboration avec les structures gouvernementales et étatiques, le projet JOFA-ACTE a travaillé avec les mécanismes existants, tels que le réseau de protection des enfants, ainsi qu'avec la création d'unités locales de lutte contre les pires formes de travail des enfants dans les zones de mise en œuvre et en collaboration avec le ministère du travail. Cette collaboration avec le ministère a permis une mise en œuvre significative.

Les aspects suivants ont bien fonctionné dans le contexte malgache : Campagnes de sensibilisation et changement d'attitude au sein des communautés sur les dangers du travail des enfants et l'importance de l'éducation (les leaders communautaires et les parents sont toujours impliqués dans ces activités), mise en place et renforcement des capacités des différents agents et structures de protection sociale dans les zones du projet (ex. clubs d'enfants), un système de suivi de la situation des familles en difficulté permettant d'identifier les enfants à risque, divers ateliers impliquant toutes les

parties prenantes, des partenariats avec des ONG, des groupes communautaires et des acteurs de la société civile, l'implication des ministères concernés et des autorités locales, qui jouent chacun un rôle crucial dans la lutte contre le travail des enfants, en fonction de leurs compétences respectives, des programmes d'appui aux familles pour les aider dans leurs finances, la création



de structures locales pour les enfants (club d'enfants) et la formation des responsables locaux et des travailleurs sociaux afin qu'ils puissent mieux identifier les besoins des populations et proposer des réponses appropriées.

World Vision et Terre des Hommes Lausanne dirigent la mise en œuvre du projet au **Mali**. Le projet mène les activités de communication et de plaidoyer au niveau national. Il s'attaque aux risques du travail des enfants en général et plus particulièrement dans les sites traditionnels d'extraction de l'or à Sikasso, Bamako, les communes de Sikasso, Fourou (24 villages/7 sites d'orpaillage), Loulouni (28 villages/1 site d'orpaillage), Misseni (21 villages/4 sites d'orpaillage) et Nièna (60 Villages/3 sites d'orpaillage).

Un aspect qui a fonctionné dans ce contexte pour lutter contre le travail des enfants à travers les mécanismes de protection sociale/gestion des cas est le renforcement des capacités des parties prenantes. Plus spécifiquement, il s'agit de la formation et de l'implication effective de tous les acteurs : autorités locales, services techniques, mairies, tomboloma (gestionnaires de sites d'orpaillage), chasseurs, gendarmerie, police, sous-préfecture, parlements national et régional des enfants, clubs d'enfants et autres organisations d'enfants et de jeunes.

Il existe un cadre de concertation entre les acteurs formels et non formels. Le renforcement des capacités est crucial

pour une identification et une prévention efficace du travail des enfants. Les parties prenantes ont donc besoin de compétences et de connaissances. En outre, il peut améliorer les efforts de coordination et de collaboration, tout en apportant des solutions durables. En s'adressant collectivement à toutes les parties prenantes, la protection sociale est plus holistique et plus complète. En outre, l'adoption de cette approche a permis à la communauté

et ont participé aux activités du projet.

Dans le cadre de la gestion des cas, non seulement les enfants victimes des pires formes de travail des enfants ont été identifiés et pris en charge, mais une cartographie de tous les acteurs existants impliqués dans la protection de l'enfance a également été créée. Certains enfants victimes ont pu être réintégrés à l'école et d'autres besoins ont également été pris en compte. Une stratégie



d'être mieux informée et d'être sensibilisée grâce à des formations sur les droits de l'enfant et l'exploitation du travail, le soutien psychosocial, la gestion de cas et la participation des enfants.

En outre, des mécanismes de protection de la communauté sont mis en place et comprennent un certain nombre de mesures, telles que la création d'un comité de pilotage et de suivi du projet, la conclusion d'un accord informel entre les communautés vivant sur les sites d'orpaillage dans le but de réduire la présence d'enfants sur les sites, l'application de sanctions communautaires informelles à l'encontre des auteurs ou des parents responsables des pires formes de travail des enfants, et la création de clubs d'enfants ainsi que de comités de protection locaux et de comités de gestion des établissements scolaires. Les coopératives d'orpaillers ont également été impliquées

d'accompagnement des enfants déscolarisés suite à leur départ vers les sites d'orpaillage traditionnels a été mise en place pour l'année scolaire 2022-2023 au Centre d'Animation Pédagogique (CAP) de Niena. Elle comprend des mesures telles que la réinscription gratuite, l'exonération des frais de scolarité pour ces élèves et l'incitation au retour à l'école. En 2023, la politique de rétention a permis à 779 élèves de retourner à l'école et à 215 élèves de retourner à l'école en 2024.

Ce projet comportait également une dimension de coopération internationale. 16 enfants migrants ont pu retourner dans leurs familles à l'extérieur du Mali. Il est également important de mentionner les mesures suivantes pour améliorer la protection sociale : l'entrepreneuriat et la micro-entreprise pour certaines familles vulnérables, et la formation professionnelle pour les enfants.

## Enseignements tirés, défis et lacunes - Que peut-on faire de mieux ?

Dans tous les domaines de mise en œuvre du projet, les organisations et leurs partenaires sont confrontés à des défis et à des lacunes. Leur identification permettra d'améliorer le travail et d'offrir des pistes pour de nouvelles actions.

**Au Malawi**, outre les politiques susmentionnées, il existe des lignes directrices spécifiques pour chaque programme de protection existant, mais les ménages confrontés au travail des enfants ne relèvent directement d'aucun des critères. Le gouvernement doit revoir la politique nationale de soutien social afin d'étendre la couverture, l'inclusivité, la qualité et l'adéquation du

système de protection sociale.

Un autre aspect qui peut être amélioré est la fragmentation des données et de la prise de décision concernant le travail des enfants. Par exemple, les données provenant du niveau communautaire sont acheminées par deux ministères différents. De plus, la coordination entre ces deux ministères pourrait être améliorée. Les responsabilités et les mandats du ministère du Travail et du ministère du Genre, du Bien-être social et du Développement communautaire au Malawi ne sont pas bien connectés et ont conduit à peu de droits à la protection sociale.



En outre, la protection sociale est souvent pilotée et financée par les donateurs et consiste principalement en des programmes mis en œuvre sur une base ad hoc. D'une part, il est difficile pour le gouvernement de superviser le secteur, car il s'appuie sur les rapports des responsables de la mise en œuvre. D'autre part, les programmes sociaux actuels sont considérés comme s'attaquant à l'aide immédiate plutôt qu'à la construction d'une résilience à long terme pour les familles.

Au **Burkina Faso**, certaines lacunes ont été identifiées, notamment le manque de publicité pour la législation contre les pires formes de travail des enfants et le manque de transparence. Les stratégies gouvernementales, le cadre juridique et les cadres et mécanismes politiques ne sont pas suffisamment coordonnés et bénéficient d'un financement limité. Les politiques sociales doivent être élaborées par l'État en temps voulu. En outre, il est nécessaire d'améliorer le ciblage. Les ONG doivent en particulier cibler des groupes spécifiques d'une manière transversale qui crée des synergies.

De plus, et c'est un point important lorsqu'on parle de protection sociale, il y a peu d'actions pour lutter contre la pauvreté des parents. En outre, l'existence de contraintes socioculturelles sur l'interprétation du travail des enfants rend difficile une action efficace. Cela renforce l'importance d'une protection sociale protectrice, préventive, promotionnelle et transformatrice. En outre, on constate une absence de prise en compte du contexte sécuritaire ainsi qu'une faiblesse dans la mise en œuvre des cadres de concertation dédiés à la protection de l'enfance. Au Burkina Faso, il est également nécessaire de mettre en place un système qui prenne en compte les besoins des enfants déplacés à l'intérieur du pays, afin d'éviter qu'ils ne soient recrutés par des milices ou des groupes armés.

À **Madagascar**, l'accès à une éducation de qualité est insuffisant dans les zones d'intervention. Cela peut conduire à la vulnérabilité des enfants, les poussant au travail des enfants et à d'autres formes d'exploitation. De plus, les chocs externes ont également une influence sur la situation. Bien que la construction d'écoles soit une solution contre le travail des enfants, la sécheresse persistante dans le sud de Madagascar a rendu nécessaire la mise en place de cantines scolaires pour fournir des repas pendant certaines périodes afin d'éviter la réapparition du travail des enfants.

Les cas de violence domestique et d'abus physiques et sexuels sur les enfants peuvent souvent passer inaperçus ou ne pas être signalés en raison des stigmates socioculturels au sein des communautés. Les bénéficiaires du projet peuvent ne pas être au courant des ressources et des services disponibles, ou des critères d'éligibilité de la structure de soins compétente, afin qu'ils puissent s'adresser à eux. En outre, les différentes organisations et institutions travaillant à la protection des enfants ne sont pas toujours bien coordonnées en termes d'opérations, ce qui limite l'efficacité des interventions et la réponse aux besoins des enfants. La dispersion et la fragmentation des programmes entraînent un manque



de coordination dans la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des actions. L'absence de système de collecte de données et d'informations ne permet pas d'évaluer les interventions au niveau national.

En outre, les personnes pauvres et vulnérables n'ont pas toujours accès aux régimes de protection sociale contributifs ou non contributifs et la couverture géographique des programmes est considérablement limitée, ce qui ne permet pas de lutter contre leur pauvreté.

Au **Mali**, les lacunes identifiées comprennent la communication inadéquate d'informations ou de données et les difficultés à remplir les registres identifiant des cas de pires formes de travail des enfants niveau communautaire. Il y a également eu quelques cas isolés d'extorsion de la part de la police et de la gendarmerie pour le renvoi des enfants victimes en vue d'une prise en charge. De même, au Mali, comme dans les autres pays, il y a un manque de coordination de la gestion des cas entre les acteurs de la protection au niveau local, une faible implication des services techniques dans la sélection des ménages vulnérables et un financement insuffisant des plans d'action élaborés par les clubs d'enfants et le parlement des enfants. Une autre lacune importante est la faible couverture des régimes de protection sociale de l'État dans les communautés rurales.

## Recommandations politiques

Sur la base des résultats positifs du projet mentionnés ci-dessus, mais surtout des défis, des lacunes et des enseignements tirés, cette fiche d'apprentissage propose des recommandations politiques et des solutions pour renforcer le mécanisme de protection sociale (en particulier la gestion des cas) au sein des projets et des sites d'intervention :

### **Meilleure compréhension du contexte social et économique (OSC et ONG impliquées dans la mise en œuvre, le développement et la conception des projets, ainsi que les donateurs internationaux).**

- L'identification, la prise en compte et l'implication de tous les groupes vulnérables (par exemple, les femmes, les enfants déplacés à l'intérieur du pays, les enfants abandonnés, les enfants des rues, les enfants non accompagnés et séparés, les orphelins et les enfants associés à des groupes armés). Les ONG doivent cibler des groupes spécifiques de manière synergique et transversale,
- Assurer la couverture des régimes de protection sociale ou leur extension aux communautés des zones rurales et surmonter la couverture géographique limitée des programmes.
- Garantir l'utilisation de canaux numériques efficaces offrant un accès à grande échelle, tout en traitant les problèmes de couverture du réseau et en atténuant le risque d'exclusion numérique
- Renforcer la participation et l'implication des organisations communautaires et des associations locales dans la mise en œuvre des programmes de protection sociale.
- Explorer comment étendre efficacement la couverture des régimes d'assurance sociale à l'économie informelle.
- Prendre en compte le paysage économique du pays et les risques potentiels d'hyperinflation lors de l'élaboration des programmes de transferts monétaires.

### **Une meilleure coordination entre les différentes parties prenantes**

- Améliorer la coordination entre et au sein des autorités responsables, telles que les ministères, le gouvernement, les institutions, les organisations et les ONG, y compris la mise en place d'un système centralisé de suivi et de coordination pour les programmes de protection sociale et la gestion des dossiers afin de maximiser les synergies et d'aligner les actions entre les acteurs étatiques et non étatiques.
- Mobiliser des ressources financières supplémentaires, du personnel qualifié et améliorer la gestion du temps pour renforcer l'efficacité des programmes.
- Évaluer les risques et prendre en compte les facteurs externes et les chocs, tels que les problèmes de sécurité, les sécheresses et les pandémies, dans la planification et la mise en œuvre des programmes.
- Remédier à la fragmentation des données en établissant un système de base de données unifié afin d'améliorer la gestion et l'accessibilité des données.

### **Mettre davantage l'accent sur le renforcement des capacités (OSC et ONG impliquées dans la mise en œuvre, le développement et la conception de projets, ainsi que les donateurs internationaux.)**

- Renforcer les capacités de divers acteurs, tels que les membres des comités locaux de protection, sur des sujets tels que le travail des enfants, les pires formes de travail des enfants (PFTE), les travaux légers, les outils de gestion des cas, les techniques d'identification des cas, l'écoute active et la fourniture de soins psychosociaux/premiers secours psychologiques.

- La mise en place d'une stratégie de soutien parental fort est essentielle pour une protection sociale inclusive et conforme aux droits de l'enfant, en particulier pour les mères. Cela comprend l'aide au revenu, l'accès universel à la santé, les allocations de chômage, ainsi que les pensions pour les parents.



- Développer des outils pour fournir aux participants plus d'informations sur les services disponibles et les procédures d'accès aux différents acteurs et structures travaillant à la protection des enfants.
- Recueillir les témoignages et le retour d'information des participants afin d'améliorer continuellement les programmes et les services offerts.
- Améliorer l'accès aux services de santé, d'éducation et d'emploi, par exemple, en développant des infrastructures appropriées.

#### **Amélioration de la redevabilité (acteurs politiques et étatiques)**

- Améliorer la redevabilité et la transparence dans les programmes de protection sociale et la gestion des dossiers, en particulier ceux qui sont mis en œuvre de manière indépendante.
- Améliorer la mise en œuvre et le suivi des lois, demander des comptes aux responsables et plaider en faveur d'une plus grande sensibilisation du public.

### **Vision transformatrice à long terme (gouvernements nationaux, entités étatiques et donateurs internationaux)**

- Transformer les barrières socioculturelles existantes qui empêchent de comprendre le travail des enfants.
- Développer des programmes et des politiques qui vont au-delà de l'aide d'urgence, en se concentrant sur le renforcement à long terme de la résilience, de la stabilité et de l'appropriation de la famille et de la communauté, tout en évitant de créer une dépendance.

### **Ressources**

ACPF - The African Child Policy Forum/ODI - Overseas Development Institute (2013) : La protection sociale sensible à l'enfant en Afrique : Défis et opportunités. En ligne : [https://resourcecentre.savethechildren.net/pdf/child-sensitive\\_social\\_protection\\_systems\\_nov11.pdf](https://resourcecentre.savethechildren.net/pdf/child-sensitive_social_protection_systems_nov11.pdf) [25.11.2024].

APSP - Plateforme pour la protection sociale/Save the Children (2017) : Pauvreté et privation des enfants en Afrique orientale et australe : Une analyse de certains pays. En ligne : <https://africapsp.org/program/promoting-child-sensitive-social-protection/> [25.11.2024].

FAO - Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (2020) : Protection sociale et travail des enfants. Éliminer le travail des enfants dans l'agriculture grâce à la protection sociale. Online: <https://openknowledge.fao.org/items/f3b99ca9-b3e1-44c0-b040-f59593781cba> [28.11.2024].

Joining Forces (n. d.) : JOFA-ACTE. En ligne : <https://joining-forces.org/jofa-acte/> [02.12.2024].

UNICEF - Fonds des Nations unies pour l'enfance (n.d.) : La pauvreté des enfants. En ligne : <https://www.unicef.org/social-policy/child-poverty> [25.11.2024].

Banque mondiale (s. d.) : Pauvreté. Vue d'ensemble. En ligne : <https://www.worldbank.org/en/topic/poverty/overview> [16.12.2024].



Funded by  
the European Union



**JOINING FORCES**

*For All Children*

Cette publication a été réalisée avec le soutien financier de l'Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité de Joining Forces et ne reflète pas nécessairement le point de vue de l'Union européenne.

